

Ville de Romagnat

Concours d'image été 2023

Le Service Participation Citoyenne organise chaque année un budget participatif à destination des habitants de Romagnat. La prochaine édition débutera le 1^{er} octobre 2023.

Pour assurer la communication de cette démarche, en y associant les habitants, la commune lance cet été un concours d'image ouvert à tous.

1/ THEME DU CONCOURS

Les images auront pour thème : « Plus Verte ma Ville ».

Il sera laissé libre cours à l'imagination des participants pour illustrer ce thème.

2/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

Le concours est ouvert à toute personne physique à partir de 6 ans (avec autorisation parentale pour les mineurs)

La participation au concours est gratuite.

Elle implique l'entière acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

3/ DUREE

Le concours est ouvert du 5 juillet au 15 août 2023.

4/ MODALITES DE PARTICIPATION

Chaque participant peut présenter 3 œuvres au maximum, réalisées avec la technique de son choix (dessins, photos, collages, ...)

Elles devront être envoyées en Mairie de Romagnat par mail **en format photo 10x15 300p**.

5/ DROITS D'USAGE

Les participants déclarent et garantissent :

- être les auteurs des œuvres proposées et des photos envoyées.
- être titulaires exclusifs des droits de propriété littéraire, à savoir le droit au nom, le droit de reproduction et le droit de représentation au public.
- consentir à ce titre à ce que ces images puissent être publiées sur tout support de communication de la commune.

Ils déclarent et garantissent également avoir obtenu l'autorisation préalable écrite des personnes identifiables sur les œuvres présentées ou des personnes propriétaires des biens représentés.

La responsabilité de l'organisateur ne pourra en aucun cas être engagée du fait de l'utilisation des dites photos.

Le Service Participation Citoyenne aura pour mission de sélectionner de manière anonyme les images reçues.

Seules les personnes chargées de réceptionner les œuvres pourront connaître les noms des auteurs des images.

6/ CRITERES DE SELECTION

Les images seront jugées sur trois aspects :

- Pertinence du sujet
- Originalité
- Technique et intérêt artistique

L'organisateur se réserve le droit d'exclure les images qui porteraient atteinte à l'ordre public ou aux bonnes mœurs.

La décision du service est irrévocable et ne sera en aucun cas à justifier.

7/ RECOMPENSES

Les trois premiers lauréats verront leur œuvre publiée en format carte postale.

L'œuvre du gagnant(e) sera la seule à figurer sur toutes les affiches du budget participatif.

Conformément aux dispositions de l'article 34 de la 78-17 dite Loi Informatique et Libertés, les participants sont informés que les informations nominatives recueillies sont nécessaires pour leur participation au présent concours et font l'objet d'un traitement informatique. Ils bénéficient d'un droit d'accès, de rectification ou de suppression des données personnelles les concernant.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physique à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données (règlement général sur la protection des données), les personnes disposent d'un droit d'accès et de rectification des informations qui les concernent, d'un droit d'opposition pour les motifs légitimes, d'un droit à la limitation du traitement et d'un droit de réclamation auprès de la CNIL. Elles peuvent exercer ces droits en s'adressant au délégué à la protection des données au 04 73 98 34 00 ou par courriel à cnil@ville-romagnat.fr .

Plus Verte ma Ville

Concours d'images

5 juillet – 15 août

jeparticipe@ville-romagnat.fr

BULLETIN DE PARTICIPATION

NOM :

PRÉNOM :

VILLE :

TÉL :

ADRESSE COURRIEL @ :

- Souhaite participer au concours
- Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions ;
- Autorise la ville de Romagnat à utiliser mes documents pour tout support de communication en lien avec le budget participatif plus verte ma ville.

POUR LES MINEURS :

(Partie à remplir par les parents ou le représentant légal)

NOM :

PRÉNOM : du parent / représentant légal.

VILLE :

TÉL :

ADRESSE COURRIEL @ :

NOM :

PRENOM : du jeune participant.

- Souhaite participer au concours
- Déclare avoir pris connaissance de son règlement et en accepte les conditions ;
- Autorise la ville de Romagnat à utiliser mes documents pour tout support de communication en lien avec le budget participatif plus verte ma ville.

Fait à.....

Signature du candidat et du représentant légal pour les candidats mineurs.

Bulletin à retourner par mail avec les versions numériques de vos images à l'adresse mail suivante :

jeparticipe@ville-romagnat.fr avant le 15 août minuit.